

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2018 À 10 H 30

(Convocation du 05 octobre 2018)

Aujourd'hui vendredi 12 octobre 2018 à 10h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Virginie CALMELS à M. Patrick BOBET
 Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
 M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
 M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
 M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
 M. Jacques MANGON à M. Fabien ROBERT
 M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
 Mme Brigitte TERRAZA à M. Thierry TRIJOULET
 Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Vincent FELTESSE
 Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
 M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE
 Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
 Mme Maribel BERNARD à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
 Mme Odile BLEIN à M. Jacques PADIE
 Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
 M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jacques GUICHOUX
 M. Nicolas BRUGERE à M. Alain CAZABONNE
 Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
 Mme Emmanuelle CUNY à Mme Solène CHAZAL
 M. Jean-Louis DAVID à M. Yohan DAVID
 Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
 M. Stéphan DELAUX à M. Nicolas FLORIAN
 Mme Laurence DESSERTINE à Mme Nathalie DELATTRE
 M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
 M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Marik FETOUH
 Mme Magali FRONZES à Mme Anne-Marie CAZALET
 Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
 Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
 Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
 M. Thierry MILLET à Mme Arielle PIAZZA
 Mme Christine PEYRE à M. Guillaume GARRIGUES
 Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
 M. Alain SILVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

LA SÉANCE EST OUVERTE - 10 HEURES 36

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je voudrais, pour commencer, vous proposer une minute de silence à la mémoire d'un de nos collègues qui vient de disparaître, Monsieur Alain CAMIA, qui a été élu municipal de Lormont pendant 12 ans et conseiller communautaire de 1995 à 2001. Il siégeait à la Commission de voirie dont il était Vice-Président, je crois, et c'était un collègue toujours disponible et courtois. Donc, je vous propose une minute de silence à sa mémoire.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je voudrais remercier notre collègue Michel LABARDIN, qui ne nous a pas encore rejoints, qui nous a fait ce matin un petit cadeau, un roman policier, je crois, *Cannisses*, de Marcus MALTE, *Suivi de Far west*. C'est pour lui l'occasion d'appeler notre attention sur la 14^e édition du Salon « Lire en poche » qui va se dérouler ce week-end à Gradignan dans le Parc de Mandavit avec pour thème une expression qui parle d'elle-même *Émotions fortes*. Vous savez que ce salon remporte un succès croissant d'année en année.

Enfin, comme j'en ai informé au moins deux présidents de groupe, et que les autres ont pu l'apprendre aussi, par suite d'un empêchement, je vous propose de reporter le Conseil de Métropole du vendredi 26 octobre au vendredi 9 novembre, étant entendu que le conseil du 30 novembre est maintenu.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Monsieur Jacques MANGON n'est pas encore là, donc Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH qui est secrétaire adjoint de la séance aura la tâche légère aujourd'hui puisque nous n'avons qu'un seul projet de délibération.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en effet, nous avons une seule délibération à l'ordre du jour avec la délégation de Monsieur BOBET qui concerne le Stade Matmut Atlantique. Le rapport porte sur la demande de mainlevée de la lettre d'intention de Métropole Télévision relative au loyer du Football club des Girondins de Bordeaux et l'examen des garanties du repreneur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur le Vice-Président.

Délibération n° 1 : « Stade Matmut Atlantique – Garanties – Décision »

M.Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur le Vice-Président. Quelques mots de ma part pour compléter ou peut-être, vous ne m'en voudrez pas, répéter ce que vous avez dit. Je voudrais d'abord remercier tous les collègues qui ont participé hier à la réunion des commissions réunies au cours de laquelle nous avons auditionné à la fois Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, le Président de l'actuel actionnaire majoritaire du Club des Girondins et le repreneur pressenti, Monsieur DAGROSA. Cette rencontre a été, je crois, intéressante, et je serais même tenté de dire constructive. Des réponses ont été apportées aux questions qui ont été posées par plusieurs membres de notre assemblée.

Je voudrais rappeler ce sur quoi notre conseil délibère aujourd'hui. Nous délibérons sur la demande de mainlevée de la lettre d'intention de Métropole Télévision qui nous a été adressée par cette société au mois d'août dernier. Sur ce point, nous avons capacité juridique, bien sûr, à délibérer puisque la convention conclue avec le club et avec son actionnaire prévoit que cette mainlevée ait une condition permettant d'autoriser ensuite la cession par M6 de ses participations dans le Football club des Girondins de Bordeaux.

Je vous rappelle la nature et la portée de cette lettre d'intention qui remonte au 30 avril 2015. Le signataire de la lettre s'engage à faire en sorte que le débiteur vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, dans les droits de laquelle Bordeaux Métropole a été subrogée, exécute ses obligations, c'est-à-dire, très précisément, le paiement d'une redevance annuelle fixée à 3,7 millions indexés, la participation aux charges annuelles d'entretien de la pelouse et le cas échéant, l'intéressement au chiffre d'affaires réalisé par les Girondins de Bordeaux dans l'exploitation du stade.

Cette lettre d'intention constitue une sûreté au sens de l'article 2322 du Code civil, ce qui nous permettrait en cas de défaillance de son signataire d'engager en justice sa responsabilité pour défaut d'exécution. La rédaction de cette lettre est à noter. L'actionnaire exécute ses engagements. Nous avons fait examiner cette lettre par nos services et conseil indépendant qui considèrent que, compte tenu de cette rédaction - l'actionnaire, « fera en sorte que » - il s'agit bien d'une obligation de résultat contenue dans cette lettre d'intention.

Nous avons évidemment posé comme condition à la mainlevée de cette lettre d'intention, l'obtention d'une nouvelle lettre d'intention équivalente de la part du repreneur. Et nous avons longuement discuté avec à la fois M6 et le repreneur de la rédaction de ces lettres d'intention. Je voudrais, à ce propos, saluer le travail de Monsieur Éric ARDOUIN qui a dû se montrer intransigeant vis-à-vis de partenaires qui n'étaient pas toujours habitués à la façon dont fonctionne l'administration française.

Nous avons reçu trois lettres d'intention :

- une de la DYNAMIE SAS qui est formellement le nouvel actionnaire, en date du 31 août 2018,
- une deuxième de la société GACP qui est l'actionnaire majoritaire de la DYNAMIE, en date du 25 juillet 2018,
- et une troisième lettre de LGP INVESTMENTS qui est une filiale de KING STREET en date du 26 juillet 2018.

Nous avons fait examiner ces lettres d'intention par un conseil, le cabinet Bird and Bird, un cabinet international, qui a établi que les deux premières lettres d'intention, celles, je le rappelle, de la DYNAMIE et celle de GACP, étaient bien rédigées dans les mêmes termes exactement que celle de M6, et que dans ces conditions, elles contenaient une obligation de résultat. En revanche, le cabinet a estimé que la lettre du KING STREET n'avait pas la même portée même si c'est aussi une lettre d'intention précise.

Dernier point de vérification, nous avons demandé, là-aussi, à un cabinet indépendant de vérifier la capacité juridique des signataires de ces lettres d'intention à s'engager. Ce qui a été fait par le cabinet GUTIÉRREZ BERGMAN BOULRIS pour GACP et pour la DYNAMIE par le cabinet La Tour International.

Enfin, la surface financière du repreneur. Les choses ont été, de ce point de vue, plus difficiles puisque nous avons découvert, Monsieur ARDOUIN et moi, qu'une société américaine n'est pas tenue de faire certifier ses comptes par un expert-comptable, c'est ainsi. La DYNAMIE n'a évidemment pas, par elle-même, cette solidité financière. En revanche, GACP est un fonds d'investissement solide, basé à Miami dont les actifs se montent à 60 millions de dollars, et qui n'est pas endetté. Par ailleurs, KING STREET qui est le garant en dernier recours est une société mondiale de gestion d'actifs qui, elle, gère 20 milliards de dollars environ.

Au vu de toutes ces précisions, je considère, c'est ce que j'ai déclaré, et vous observerez que ce sentiment est partagé par beaucoup d'entre vous, que nous avons un niveau de garantie équivalent à celui qui était donné par M6 tant du point de vue juridique que du point de vue financier. De ce point de vue, nous serions mal fondés à refuser la mainlevée. À la limite puisque M6 a respecté ses engagements, M6 pourrait se retourner contre nous si nous refusons cette mainlevée. C'est une hypothèse d'école naturellement, mais je veux simplement la signaler à ce stade.

Le deuxième aspect de cette question et la deuxième question qui a été longuement discutée hier, c'est celle de l'avenir du club, de sa pérennité, de son ambition sportive, du projet sportif du repreneur. Je voudrais préciser que, sur ce point, nous ne sommes pas partie prenante. Nous n'avons pas à nous prononcer juridiquement sur le projet sportif de ce repreneur, mais comme je l'ai indiqué hier, c'est une question qui ne peut pas nous laisser indifférents, compte tenu de l'histoire de ce club prestigieux depuis bien des décennies, et notamment dans la période récente, compte tenu de la place qu'il occupe dans notre ville, dans la vie de la ville et de ce qu'il représente pour un très grand nombre de Bordelaises et de Bordelais, de Métropolitaines et de Métropolitains, de Girondins ou d'Aquitains.

Sur ce point, nous avons évidemment pris connaissance de l'évaluation qui a été réalisée par la Direction nationale du contrôle de gestion des clubs professionnels. Je voudrais souligner que c'est la première fois que cette instance nationale se prononce sur les conditions de reprise d'un club professionnel au terme d'une nouvelle loi qui est la loi BRAILLARD de 2017. Ce n'était pas le cas auparavant. C'est donc une sécurité supplémentaire que nous avons. On peut lire ce rapport d'évaluation qui vous a été communiqué, avec des lunettes roses, des lunettes noires, on peut y voir un feu vert, un feu orange, certainement pas un feu rouge. C'est vrai que la Direction nationale soulevait un certain nombre de points. Elle faisait remarquer, par exemple, que l'endettement du Club, après cession, restera au même niveau qu'avant cession, contrairement à ce qui avait pu apparaître dans un premier temps. Il est vrai que la dette du club vis-à-vis de M6 est effacée, mais le club se réendette pour alimenter son budget auprès notamment d'un fonds d'investissement qui s'appelle FORTRESS.

Un deuxième point qui nous avait beaucoup émus, c'est que dans ce rapport de la Direction nationale, il est fait état d'une réduction des charges de fonctionnement du club de 10 millions d'euros dès la première saison 2018-2019. Donc, nous étions fondés à nous demander ce que cela signifiait. Est-ce que cela voulait dire que le club serait privé de 10 millions d'euros par rapport aux prévisions budgétaires qui avaient été faites par M6 ?

Nous avons reçu, je crois que cela vous a été distribué, une lettre rectificative de la Direction nationale du contrôle de gestion qui, après information complémentaire du club, a constaté qu'en réalité il n'y avait pas d'économies de charges et que ces 10 millions d'euros représentaient des dotations aux amortissements qui ne correspondent pas précisément à une diminution des charges de fonctionnement.

La Direction nationale note que l'engagement du repreneur d'investir 80 millions d'euros sur deux saisons est déterminant pour la réalisation de son plan d'affaires. Elle suggère une augmentation des capitaux propres du club de manière à avoir un ratio dettes/capitaux propres qui soit meilleur que celui qui figure dans l'actuel plan d'affaires. Et enfin, elle évoque la question de l'équipe dirigeante en souhaitant qu'elle ait une expérience éprouvée du monde du football français et européen. Il appartient maintenant au club et au repreneur de se mettre en conformité avec ces recommandations auprès de la Direction nationale, et je rappelle qu'après la conclusion de l'opération de cession, la Direction nationale auditionnera à nouveau le club et le repreneur pour s'assurer de la solidité financière de cette opération de reprise.

Au terme du débat d'hier et des réponses apportées par Monsieur DAGROSA sur ce deuxième point, à savoir le projet sportif, j'estime pour ma part, je sais que ce sentiment a été partagé par beaucoup, que le repreneur, en tout cas Monsieur DAGROSA, a exprimé une forte empathie à la fois pour la Ville de Bordeaux et pour ce club, un fort engagement, la volonté d'en faire un club qui figure au plus haut du tableau dans la Ligue 1 de football français. Il a confirmé qu'en cas de défaillance, GACP rembourserait par priorité Bordeaux Métropole par rapport à tous les autres créanciers éventuels du club. Puis, enfin, sur la gouvernance, à la question que j'avais posée de savoir s'il éviterait de nommer à la tête du club un spécialiste américain du baseball ou du football américain, il m'a répondu par l'affirmative en m'expliquant que ce serait une personnalité française, à l'aise dans le monde européen et français du football. Il ne nous a pas communiqué de nom à ce stade, nous indiquant qu'il le ferait dans les tout prochains jours.

Voilà, mes chers collègues, sur ce deuxième volet de notre débat, ce que pour ma part, j'ai retiré de la rencontre d'hier.

Maintenant, le débat est ouvert, et je donne la parole à ceux qui la demandent.

Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, le hasard du calendrier fait que nous sommes amenés à délibérer sur le Matmut Atlantique quelques semaines seulement après la Fête du sport, une fête qui a été boycottée par le mouvement sportif suite aux velléités annoncées par le Gouvernement de réduire de manière drastique les moyens alloués au Ministère de tutelle. Ces réductions des crédits vont mettre en grand danger le sport pour tous, notamment le sport amateur et ses éducateurs pour les plus jeunes. Voilà, Monsieur le Vice-Président aux finances, votre nouveau monde. Celui-là, ce n'est pas le mien. Vous comprendrez, et je pèse mes mots, qu'il y a une certaine indécence à évoquer les millions du rachat des Girondins quand, à côté, d'autres sont condamnés à gérer la misère et je sais de quoi je parle en tant qu'Adjoint aux sports sur ma ville de Cenon. Une certaine indécence quand on regarde le montage financier du repreneur qui vise, de bout en bout, à construire l'évitement fiscal, une contribution fiscale qui aurait pu amplement aider au financement du sport amateur. Je vous le dis, Monsieur le Président, malgré tout le respect que j'ai pour vous, je ne peux comprendre que des élus de la République puissent justifier cet état de fait. On nous demande donc aujourd'hui de nous prononcer sur les garanties que nous amène le repreneur sur le loyer du Matmut Atlantique. Se prononcer sur cette question, c'est aussi d'abord se prononcer sur le devenir du Club des Girondins. Vous nous dites que nous ne sommes pas directement concernés d'une manière légale, ceci dit, si le Club des Girondins venait à descendre en 3^e, 4^e ou 5^e division, je pense que vos oreilles siffleraient dès que vous sortiriez de chez vous. Or, à qui avons-nous affaire ? À un mécène ? À une entreprise qui souhaite valoriser son image ? À un groupe d'entrepreneurs régionaux passionnés et souhaitant mettre en avant notre ville ? Non, rien de tout cela. Ce qui nous est présenté, c'est un projet de reprise articulé autour de fonds d'investissement que d'autres appellent des fonds vautours. Le seul projet que tout ce

monde maîtrise, c'est le business plan, tout un symbole. Un montage financier qui vise à réaliser tous les ans un excédent de 10 à 15 millions d'euros afin de rembourser les fonds qui accompagnent Monsieur Joseph DAGROSA. Depuis 10 ans, le club réalise entre 5 et 15 millions d'euros de déficit chaque année. Par quelle opération miraculeuse GACP va réussir là où M6 échoue depuis 10 ans ? Par quelle opération prodigieuse GACP aura des résultats meilleurs que ceux de Gérard LOPEZ dont le club, Lille, vient d'échapper de peu à la relégation en Ligue 2 pour raisons financières. La présentation de SUD-OUEST du 26 septembre montre combien ce dossier n'est monté que sur du risque, ce que laisse sous-entendre l'avis de la DNCG, le gendarme financier du football.

L'audition hier de GACP ne nous enlève aucun doute et nous n'avons appris rien de nouveau. Je veux ouvrir là une parenthèse, même si en effet le débat, y compris avec Monsieur DAGROSA a été, je dirais, de bonne tenue, y compris entre nous. Je regrette simplement que Gérard CHAUSSET ait failli complètement faire capoter le bon travail et la bonne approche intellectuelle de ce que nous faisons. Les remboursements ne changent pas véritablement le fond du dossier. Monsieur DAGROSA n'a fait que répéter ce que nous savions déjà, en n'oubliant pas au passage de nous flatter. Mais nous ne pouvons en rester aux paroles. Il faut nous en tenir au dossier que nous avons. Monsieur le Président, nous avons une double responsabilité dans ce dossier. En premier lieu, celle d'assurer que les loyers vont rentrer afin de pérenniser le montage financier du stade. Or, si demain, le club se retrouve en liquidation judiciaire, il y a fort à parier que nous verrions arriver une armée d'avocats afin que l'ensemble des fonds cités dans la délibération se libèrent de cette contrainte.

La deuxième, et elle n'est pas moins importante, c'est celle de la dimension morale. Les Girondins de Bordeaux font partie du patrimoine sportif de notre agglomération, de notre Département, de notre Région. Les 40 000 personnes présentes lors du tour préliminaire de l'UEFA montrent qu'il peut y avoir de l'enthousiasme quand les tarifs sont abordables. Ce club a contribué, au fil des décennies, au rayonnement de notre ville, à des moments de liesse populaire comme, par exemple, lors du quart de finale face au Milan AC en 1996 où lors du titre de 2009. Les Bordelais sont un public difficile, exigeant, mais aussi des amoureux de leur club, et des connaisseurs. Voter en l'état cette délibération, ce serait faire fi des risques que font courir les fonds d'investissement à ce bien commun qu'est notre club.

M6 porte, certes, une lourde responsabilité dans cette situation, mais par notre vote de ce matin, nous pouvons décider ensemble d'éviter maintenant ce qui se profile de plus en plus nettement au vu des enquêtes et des analyses, à savoir une lourde perte au niveau sportif patrimonial, mais également financier. Donc, au contraire de ce que j'ai dit à nos amis de SUD-OUEST hier soir, je dédouane ce qu'ils ont pu écrire parce que c'est exactement ce que je leur ai dit, après réflexion ce matin au travers du débat que nous avons eu hier soir, nous voterons contre cette délibération parce que, décidément, nous sommes convaincus que le sport ne peut être une marchandise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je ne veux certes pas polémiquer avec vous, mon cher Max GUICHARD, sur les mesures gouvernementales, mais je voudrais quand même souligner qu'en l'espèce, il ne s'agit pas d'argent public, mais d'argent privé.

Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'intervention que je vais faire, au nom du groupe des Écologistes, sera double. La première sur la délibération *stricto sensu*, vous avez rappelé la mainlevée de la lettre d'intention qui nous avait été donnée par M6, le remplacement par les nouvelles lettres d'intention que vous avez citées. C'est l'objet même de la délibération. Et la deuxième, comme vous l'avez vous-même évoqué, sur les inquiétudes que beaucoup partagent sur l'avenir du Club des Girondins de Bordeaux.

Première partie de cette intervention, est-ce que nous avons des garanties suffisantes pour donner aujourd'hui mainlevée à M6 de la lettre d'intention qu'il nous avait signée ? J'ai quelques points de convergence avec vous, Monsieur le Président, à ce niveau-là. Vous nous dites qu'effectivement vous avez fait étudier les deux lettres d'intention par un cabinet d'avocats, le cabinet Bird & Bird qui est particulièrement compétent en la matière. Vous dites qu'elles contiennent exactement les mêmes termes que celle de M6 et constituent une obligation de résultat. C'est ce que dit le cabinet d'avocats. D'ailleurs, je vous avais demandé de nous communiquer la consultation, vous l'avez fait, je vous en remercie. Je confirme que ces lettres d'intention peuvent être qualifiées de sûretés au sens de l'article 2322 du Code civil et de la Jurisprudence et assurent une obligation de résultat. Mais, par contre, Monsieur le Président, là où le bât commence à blesser, vous m'excuserez, c'est que le cabinet d'avocats ne répond pas à un point qui est essentiel, parce que vous ne l'avez pas interrogé là-dessus, c'est sur les difficultés encourues pour obtenir la mise en œuvre de cette garantie quand nous serons confrontés à une société basée aux États-Unis, sur le territoire américain, à Miami. Vous ne pouvez pas dire, Monsieur le Président, que la garantie est la même avec une société inscrite au Registre de commerce de Nanterre, c'est le cas de M6, société notoirement connue, et une société de droit américain. Vous allez obtenir effectivement en cas de défaillance du club, la condamnation, cela, c'est sûr. La lettre d'intention sera considérée comme étant valable par les juridictions françaises. J'en ai moi aussi et je partage avec vous, cette conviction, mais vous allez avoir un beau jugement que vous pourrez encadrer dans votre bureau, car vous aurez les pires difficultés à le faire exécuter aux États-Unis. Je parle ici sous le contrôle d'un certain nombre de confrères avocats, nous avons tous dans nos cabinets des sinistres, des décisions qui sont inapplicables à l'étranger en raison des législations qui sont différentes. Vous ne pouvez pas dire : « La garantie de M6 est exactement comparable à celle d'une société basée à Miami ». Les lettres d'intention sont valables, mais les conditions pour recouvrer notre créance en cas de défaillance ne sont pas du tout les mêmes, Monsieur le Président. Je regrette que vous n'ayez pas interrogé les avocats là-dessus. Vous les avez interrogés sur un point qui est effectivement essentiel, savoir si les signataires avaient la capacité juridique de signer. Vous dites « C'est tatillon », non c'est élémentaire quand vous avez un co-contractant, vous vous assurez qu'il a bien capacité pour signer, et là, vous l'avez fait, heureusement, mais cela ne nous dédouane absolument pas des difficultés que j'ai évoquées, il y a quelques instants.

Enfin, on va terminer sur ce problème-là. J'ai lu dans la presse un avocat qui s'appelle Didier POULMAIRE qui a été interrogé, qui est un avocat hautement spécialisé dans ces montages juridico-financiers. Il conclut quant à lui à une protection purement faciale. Une protection purement faciale. Et j'ai tendance à partager un peu, je vous l'avoue, ce diagnostic. C'est une protection purement faciale qui nous est aujourd'hui apportée par ces sociétés américaines.

J'ai un point de divergence aussi avec vous, Monsieur le Président, sur ce terrain des garanties, et nous en avons débattu hier, de façon un peu véhémente, vous et moi, je le regrette, sur le fait que vous continuiez à dire qu'il y a une garantie de KING STREET. Là, vous nous avez dit, il y a un instant « KING STREET est garante en dernier recours », c'est faux. Nous avons une lettre d'intention de GACP qui est valable. Nous avons une lettre d'intention de la DYNAMIE qui est déclarée valable. Je veux relativiser quand même la portée de la lettre d'intention de la DYNAMIE, excusez-moi, c'est une société qui a un capital d'un euro. J'ai interrogé hier Monsieur DAGROSA pour savoir s'il avait l'intention de monter le capital. Il m'a dit : « Oui, peut-être, dans les années qui viennent, etc. », mais en tout cas, aujourd'hui, la garantie d'une société qui a un euro de capital seul, cela me paraît quand même tout à fait illusoire, et après, c'est tout. Nous n'avons pas de lettre de garantie de KING STREET. Hier, quand on a eu le débat, vous nous avez dit : « On a une lettre de garantie de KING STREET, mais nous avons considéré qu'elle n'était pas valable, qu'elle ne remplissait pas les formes d'une lettre d'intention ». Je ne pense pas trahir vos propos, et Monsieur DAGROSA les a confirmés. Ce que nous avons, c'est une lettre de LGP

INVESTMENTS qui n'est qu'une filiale de KING STREET. Et une filiale, en droit français, n'est pas garantie par la maison-mère. Donc, on n'a rien de KING STREET dans cette affaire. On n'a rien. La société LGP INVESTMENTS dont vous dites vous-même que la lettre d'intention n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas rédigée dans les mêmes termes que les autres, mais quand bien même elle serait recevable, c'est une société basée au Luxembourg avec un capital social de 12 500 euros et qui n'engage en aucune façon la maison-mère, à savoir KING STREET. Contrairement à ce que vous nous indiquez, nous n'avons absolument pas, dans ce dossier, de garantie en dernier recours de KING STREET, c'est pour cela qu'hier, je me suis permis d'insister un peu auprès de Monsieur DAGROSA lors des discussions que nous avons eues.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, vous m'autorisez à vous interrompre ?

M. Pierre HURMIC : Oui, bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'aimerais juste indiquer que nous avons bien une lettre d'intention et que nous n'avons pas estimé qu'elle n'était pas recevable. Elle est ainsi rédigée « Nous vous confirmons bien volontiers que l'intention de KING STREET à compter de la date de la réalisation de l'acquisition et en qualité d'actionnaire indirect de la DYNAMIE est de veiller à ce que la DYNAMIE puisse disposer des ressources financières adéquates pour remplir ses obligations au terme de la lettre d'intention ». C'est donc bien une lettre d'intention prise au nom de KING STREET. Certes, c'est signé par le fonds qui s'appelle LGP INVESTMENTS, mais l'actionnaire de ce fonds d'investissement est KING STREET. Et il est dit dans la lettre d'intention que c'est bien KING STREET qui s'engage.

Je termine, je ne serai pas très long. Donc, ce que nous avons considéré, c'est qu'il s'agit bien d'une lettre d'intention, mais d'une lettre d'intention qui n'implique pas une obligation de résultat à la différence des deux précédentes. Voilà, je voulais simplement préciser ce point.

M. Pierre HURMIC : Je suis entièrement d'accord avec votre analyse sauf sur un point, c'est une lettre d'intention émanant d'une filiale d'un groupe qui n'engage pas la maison-mère. Je suis désolé, cette lettre n'engage pas KING STREET en aucune façon, quand bien même elle serait bien rédigée, je suis assez ferme sur ce terrain-là.

Deuxième partie de mon intervention, sur l'avenir du club. Là, je vous trouve, Monsieur le Président, quand même un petit peu naïf. Vous nous avez dit, et vous l'avez confirmé ultérieurement lors de la conférence de presse : « Nous avons demandé à Monsieur DAGROSA des engagements... » vous dites « des engagements pas juridiques, mais moraux, notamment au point levé par la DNCG ». « Des engagements moraux ». On est dans le domaine des affaires. Des engagements moraux dans le domaine du business et des affaires, permettez-moi de vous dire, c'est un oxymore. Nous n'avons pas d'engagement juridique suffisant à mon sens. Les engagements moraux de Monsieur DAGROSA que nous avons, ils n'ont aucune portée juridique. J'en prends un, par exemple, que vous avez évoqué, il y a un instant. Monsieur DAGROSA nous dit hier, très benoîtement, et on a l'air de trouver cela formidable, « En cas de défaillance, les loyers seront payés en priorité ». Mais le problème c'est que Monsieur DAGROSA ne connaît pas le droit français. En cas de faillite du club, ce n'est pas lui qui choisit les créanciers prioritaires, c'est la loi qui détermine ce que l'on appelle les créanciers super prioritaires et les créanciers prioritaires. Les créances de loyers ne sont pas prioritaires malgré toute la bonne volonté de Monsieur DAGROSA. S'il y a faillite du club, ce n'est pas lui qui choisira les créanciers qui doivent être payés en priorité. Les engagements moraux de Monsieur DAGROSA sur ce terrain-là me paraissent quand même d'une légèreté assez inquiétante.

Pareil, quand on interroge Monsieur DAGROSA sur les futures recettes du club. Là, j'ai trouvé qu'il était quand même assez sibyllin, passez-moi l'expression. Il nous a dit ce qu'il avait déjà indiqué d'ailleurs au journal LE PARISIEN le 28 septembre, il a dit : « Nous ne ferons pas de trading de joueurs », c'est assez rassurant, effectivement, il nous l'a confirmé. Il a dit : « Nous croyons beaucoup au développement des trois autres sources de revenus : les partenariats, la billetterie grand public et "Very Important Person" (VIP), et le merchandising ».

Il y croit beaucoup. C'est précisément ce qui ne marche pas aujourd'hui.

Nous venons d'avoir le rapport d'activité du gestionnaire du Grand stade qui, lui aussi, fait de la billetterie grand public VIP et merchandising, il a perdu des sommes considérables, l'an dernier, là-dessus. Cela ne marche pas. M6 a perdu de l'argent, sur le merchandising. STADE BORDEAUX ATLANTIQUE (SBA) qui gère le Grand stade perd de l'argent aussi sur tout ce qui est merchandising et billetterie, et Monsieur DAGROSA vient nous expliquer : « C'est principalement là-dessus que nous allons gagner de l'argent ». Il ne paraît pas très convaincant. En tout cas, moi, cela ne m'a pas du tout convaincu sur la façon dont cette société allait se procurer des recettes qui doivent s'avérer assez conséquentes puisqu'il va falloir rembourser les emprunts à FORTRESS, soit 95 millions d'euros avec des taux d'intérêt de 9,5 % ainsi que des charges financières nouvelles importantes qui sont engendrées par le montage de reprise qui nous est proposé.

Autre point qui paraît important et préoccupant, Monsieur le Président, hier j'ai demandé à Monsieur DAGROSA s'il avait l'intention de racheter le stade Matmut Atlantique. Je me suis basé sur les déclarations qui avaient paru dans le journal L'ÉQUIPE le 27 mars 2018, dans lequel il était clairement indiqué « Le futur acquéreur du club envisage l'achat du stade Matmut Atlantique ». Puis, j'ai su par la suite qu'effectivement les acheteurs avaient indiqué qu'ils souhaitaient maîtriser l'outil de production. Ce qui me paraît tout à fait normal et souhaitable. Dans les 15 clubs les mieux placés à l'indice Union européenne des associations de football (UEFA), à peu près 12 sont propriétaires de leur stade. J'ai noté également que l'avocat Didier POULMAIRE dont j'ai parlé, il y a quelques instants, quand il a été interrogé à ce propos sur « Le modèle économique de gagner de l'argent avec un club de football français non propriétaire de son stade, est-il possible ? ». Il répond : « Aujourd'hui, non. En tout cas, pas pour un club prétendant jouer un rôle au plus haut niveau sur le plan national et européen ». Donc il nous explique que l'on ne peut pas gagner de l'argent si on n'est pas propriétaire du club. Pourtant, quand j'ai interrogé Monsieur DAGROSA, là-dessus, je l'ai senti quand même pour le moins embarrassé. Je crois au fond de moi qu'il ne tient pas à l'acheter. Il préfère nous laisser la gestion... enfin laisser le Partenariat Public Privé (PPP) perdurer en ce qui concerne ce stade qui est plombé par les déficits. Je comprends que cela ne l'enthousiasme pas. Personnellement, je trouve dommage, on aurait eu l'occasion de se débarrasser, passez-moi l'expression, du mistigri. Et je trouve dommage que le plan de financement de Monsieur DAGROSA qui est, paraît-il, par ailleurs considérable n'ait pas envisagé ce rachat du club.

Enfin, sur le projet sportif, Monsieur le Président, je trouve qu'il ne nous a rien dit. Si ce n'est qu'il y aura un Président qui sera français, européen. Il a dit hier beaucoup de chiffres. Je trouve que sur le projet sportif, ce qui nous intéresse quand même beaucoup et qui nous concerne beaucoup, on n'a pas eu d'explications convaincantes de la part de Monsieur DAGROSA. C'est cela aussi pour nous qui peut assurer la pérennité du club. C'est vrai que la pérennité du club nous intéresse. Le club de football, cela fait 137 ans qu'il est inscrit dans le patrimoine, que l'on soit amateur de foot ou que l'on ne soit pas, on ne peut pas se désintéresser de l'avenir du Club des Girondins. C'est pour nous essentiel, et je vous avoue que nous partageons beaucoup, beaucoup d'inquiétudes, même après avoir entendu, hier, Monsieur DAGROSA. Il a eu une bonne expression, quand je l'ai interrogé sur le stade, il m'a dit : « Oui, pour moi, le stade de Matmut Atlantique, c'est un mystère dans une énigme ». Je dis : « Monsieur DAGROSA, c'est aussi un mystère dans une énigme ». Je n'ai toujours pas compris, hormis ce dont il va bénéficier en vendant la marque Bordeaux aux États-Unis, au Japon ou en Chine, nous a-t-il expliqué, mais sinon, j'ai assez mal compris

quel était exactement son projet sportif. Il nous a dit : « Nous avons l'intention de dépenser de l'argent pour battre le Paris Saint-Germain (PSG) et Monaco et attirer des jeunes joueurs ». Oui, mais cela, ce sont les engagements moraux dont vous parliez hier. Et là-dessus, on n'a pas grand-chose d'autre à se mettre sous la dent, passez-moi l'expression.

Enfin je vais terminer, pourtant j'aurais encore beaucoup de choses à dire. J'ai entendu, j'ai lu que ce rachat va dans le sens de l'histoire, soi-disant. Je ne sais pas si vous partagez ce point de vue, mais j'ai envie de vous dire : « Mais quelle histoire ? Quelle histoire ? » Est-ce que c'est l'histoire d'une société où l'économie spéculative remplace progressivement l'économie productive, où on voit de plus en plus quelques fleurons nationaux qui passent entre les mains de fonds de pension, souvent américains, c'est-à-dire l'histoire d'une flambée, d'une économie de rentiers ? C'est quand même de cela dont il s'agit. Le rachat va dans le sens de cette histoire-là. Autorisez-nous à nous inscrire un peu en faux, contre cette évolution de l'histoire qui ne nous ravit pas, vous l'avez deviné.

Pareil, l'histoire du Football club des Girondins, ce rachat va dans l'histoire du Football club des Girondins. Je vous rappelle que nos structures sportives étaient encore des associations à but non lucratif, association 1901, il y a de cela 20 ans. Elles deviennent non seulement des produits financiers, mais des produits exclusivement financiers. Alors, ce sera vraiment mon dernier mot qui est peut-être un mot de désolation, Monsieur le Président. Je sais que nous ne le partagerons pas. J'ai envie de dire : « Ne soyons pas complices. Ne soyons pas moteurs. Ne soyons pas défaitistes par rapport à cette dérive regrettable d'un modèle économique ». En tout cas, sachez qu'en ce qui nous concerne, nous voterons contre l'écriture de cette page d'histoire, de notre club et de notre Métropole. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. J'allais sortir mon mouchoir en entendant votre intervention. Malgré toute la passion que vous y mettez et malgré votre talent déclamatoire, je voudrais vous dire, Monsieur HURMIC, que vous ne m'avez absolument pas convaincu. Je ne vous ai pas convaincu, et vous non plus.

M. Pierre HURMIC : Match nul.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je prends deux exemples. Vous vous moquez de l'expression « engagements moraux » sur la progression des recettes et l'avenir sportif du club. Je note alors que si vous aviez négocié, vous auriez obtenu un engagement juridique sur le nombre de victoires obtenues par le club dans chaque saison sportive. Allons, soyons un peu sérieux s'il vous plaît, c'est un domaine où l'engagement juridique n'a pas de sens, pas plus que sur la progression des recettes naturellement.

Deuxièmement, sur le stade, il n'est pas à vendre. Et je ne comprends pas votre démarche, parce que vous nous dites qu'il y a un risque de faillite et donc si le stade était vendu à quelqu'un qui va faire faillite, que deviendrait le stade ? C'est une aberration dans votre propos. Et je pourrais relever beaucoup d'autres points qui montrent que vous êtes gouverné par une passion, votre phobie contre le *foot business* et pas du tout par la raison. Je pose simplement une question : « Si, aujourd'hui, nous refusons la mainlevée de cette lettre d'intention, quel est l'avenir du club dans les 2 ou 3 ans qui viennent ? ». C'est très certainement la quasi-disparition, et je crois que nous avons là une responsabilité à laquelle nous devrions réfléchir.

Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, chers collègues, la question qui nous est posée est simple, et je ne répondrai qu'à celle-ci : est-ce que les conditions sont suffisantes pour accepter la nouvelle lettre d'intention ? Est-ce que nous mesurons un risque financier acceptable pour notre collectivité au nom de ses habitants ?

Avant tout, j'ai envie de remercier Monsieur DE TAVERNOST et Monsieur DAGROSA pour leurs interventions d'hier, pour être venus expliquer, en particulier Monsieur DAGROSA devant un monde bien différent du sien, un mode de fonctionnement et une vue différents sur ces montages. Cependant, la complexité du montage entraîne, c'est certain, une complexité en cas de difficultés, à obtenir le recouvrement des loyers. Une complexité liée aux multitudes, bien sûr, de strates d'entreprises, holdings et autres qui interviennent, mais surtout en termes de droit : droit européen, droit américain, droit français. Et pour moi, déjà, c'est une faiblesse.

Ensuite, la non-garantie portée par KING STREET qui est en fait le réel apporteur financier solide et l'actionnaire principal puisque cette lettre qui a été portée via la LGP INVESTMENTS ce qui est déjà un petit peu limite, ne constitue pas une garantie ou un engagement de la part de KING STREET de fournir les ressources financières en question.

Enfin, vous parlez de l'engagement moral, etc., de Monsieur DAGROSA que j'ai senti sincère en disant « Je vais réussir et j'ai envie de réussir, et ce club n'aura pas de difficultés ». Cependant, j'ai envie de dire, je ne sais pas, si après avoir vécu il y a encore peu de temps le difficile épisode du désengagement de FORD à Blanquefort, nous pouvons uniquement nous baser sur la volonté et les mots. Je ne crois pas que cela soit suffisant et nous l'avons vécu, il y a peu de temps. Aussi - et on pourrait amener plein de choses, mais qui sont plutôt sur la vie du club, la philosophie de la vision du monde du foot et du sport plus largement - tout simplement, je pense ne pas pouvoir m'engager au nom des Bordelais et des habitants de la Métropole pour dire que le risque financier pour notre collectivité est raisonnable. Aussi, je voterai contre, ainsi que Madame Michèle DELAUNAY dont j'ai le pouvoir. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Permettez-moi simplement de vous faire remarquer que vous n'êtes pas la seule à pouvoir parler au nom des Bordelaises et des Bordelais.

Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes confrontés, peut-être pour la première fois ici, à un nouveau monde qui est le monde du *foot business* comme cela vient d'être dit, qui est un modèle mondialisé, mais les recrutements des joueurs le sont déjà. C'est un modèle qui nécessite de forts investissements. Quand on parle de forts investissements, forcément il y a des attentes de retour sur investissements, et je rappelle que les collectivités territoriales ne peuvent plus aujourd'hui concourir, ce qui est quand même plutôt une bonne chose. C'est un modèle qui nécessite parfois des montages complexes et celui-là, il faut bien le reconnaître, est effectivement complexe.

Mais d'abord, je voudrais faire une petite observation. Sur quoi porte exactement notre débat ? Sur une somme de 3,8 millions, mettons 3,9 millions d'euros par an. Et permettez-moi quand même de comparer cette somme de 3,8, qui pour nous évidemment est importante, aux masses financières en jeu dans le football, y compris d'ailleurs parmi les sociétés qui, aujourd'hui, veulent reprendre les clubs. Si le repreneur avait des difficultés à nous payer les 3,8 millions, alors nous devrions être inquiets tout de suite pour autre chose. 3,8 millions, j'ai vérifié dans le journal L'ÉQUIPE, c'est à peu près le salaire de 2 à 3 joueurs

des Girondins aujourd'hui. Donc, si on n'arrivait pas à nous payer les 3,8 millions, en fait, c'est le club lui-même qui disparaîtrait tout de suite puisqu'il n'arriverait pas à faire face à la masse salariale beaucoup plus importante qui est celle des joueurs des Girondins.

Le débat purement juridique qui porte sur les garanties, moi, je dois constater, je n'avais pas d'a *priori* sur ce dossier, que les garanties juridiques - d'ailleurs tout le monde l'a dit, ici personne ne conteste ce point - sont les mêmes que celles apportées par M6. J'ai presque envie de dire qu'elles sont même 3 fois supérieures. M6 nous avait apporté une seule lettre. Là, nous en avons trois. Évidemment, il y en a deux avec une obligation de résultat, c'est mieux, et une avec une obligation de moyens. Mais là aussi, je signale quand même qu'une obligation de moyens est sanctionnée. Ce n'est pas rien une obligation de moyens. C'est qu'il faut absolument mobiliser tous les moyens pour parvenir à l'objectif fixé. Même si l'obligation de moyens n'était pas réalisée, elle pourrait être sanctionnée, et nous avons deux lettres avec des obligations de résultat. Est-ce que, et c'est ce que nous aurions souhaité, nous avons des garanties absolues ? Non. Mais dans le monde actuel, on n'a pas de garanties absolues. Est-ce que la lettre d'intention de M6 constituait une garantie absolue ? Non. Si M6 avait fait faillite et s'était retrouvée en liquidation judiciaire, eh bien nous aurions été relégués au même rang que n'importe quel créancier, il est vrai. C'était vrai avec M6. Et si demain, on retrouvait un autre repreneur, on n'aurait pas davantage de garanties absolues de cet autre repreneur.

Tout à l'heure, j'ai entendu Pierre HURMIC citer un ancien confrère qui est Monsieur POULMAIRE. Ou plutôt c'est moi qui suis un ancien confrère dans cette affaire. Mais, cher Pierre, lorsque l'on cite quelqu'un, il faut être complet. Que dit Monsieur POULMAIRE exactement dans son interview ? Je le reprends, je viens de le vérifier à l'instant, il a dit tout ce qui a été tout à l'heure rappelé, mais surtout : « Un rachat qui va dans le sens de l'histoire ». Voilà ce que dit cet avocat que vous appréciez tant. Et même, on lui pose la question : « Faut-il être inquiet ? ». Et là, la réponse, elle est nette « Je ne le pense pas ». Donc, cet excellent avocat qui a fait le tour de la question, à la fin, dit : « Je ne pense pas qu'il y ait de raisons d'être inquiet ». Je crois qu'il convenait de le rappeler.

J'ajouterai une petite précision technique. Là aussi, si nos créances n'étaient pas réglées, on a quand même d'abord une voie de droit commun. Les voies d'exécution, on connaît. Et cette voie de droit commun, c'est la saisie. On saisirait quoi ? On saisirait tout simplement les recettes publicitaires qui seront importantes et qui, elles, se trouvent en France. C'est entre les mains de la Fédération française de football qu'elles sont ces recettes publicitaires. Elles ne sont pas aux États-Unis. Donc, on pourrait les saisir. Je rappelle qu'aujourd'hui les recettes publicitaires pour les Girondins, c'est 35 millions d'euros, et que demain, ce sera 73 à 91 millions d'euros sur le plus du milliard qui va être versé. Là aussi, je viens de le vérifier dans le journal L'ÉQUIPE. Donc, on a 73 ou 91 millions qui pourraient être l'objet d'une saisie et nous permettre de garantir encore mieux notre créance.

Il reste un dernier point, la pérennité du club. Moi, je suis plutôt un amateur de football, donc je voudrais que les Girondins soient pérennisés, mais là, le débat, est assez simple quand même, il me semble. D'un côté, si on dit non, on a M6 qui va dire : « Bon, franchement, j'ai mis 4 ans à chercher un repreneur. J'en trouve un. Vous ne le voulez pas, vous considérez que ses garanties sont insuffisantes ». Ils vont nous envoyer paître. Il me semblerait que ce serait la logique de M6 vis-à-vis de ses propres actionnaires. Donc M6, forcément, ira dans une voie de désengagement peut-être pas immédiatement, mais en tout cas progressivement. Et à la fin, nous aurons des Girondins qui seront évidemment très fragilisés et peut-être même qui disparaîtront. De l'autre côté, on a quoi ? On a quelqu'un qui nous dit : « Moi, je vous garantis que je suis là pendant 5 ans, peut-être 10 ans ; en tout cas certainement pas moins de 5 ans ». Entre la disparition programmée des Girondins et une crainte à 5 ou 10 ans, je préfère évidemment la deuxième version. Moi, je voterai la délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Heureusement qu'il y a plusieurs avocats dans la maison du père.

Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Trois remarques très rapides.

D'abord, je vous remercie que ce débat ait lieu aujourd'hui et non pas il y a 15 jours parce qu'en séance ordinaire, il y a 15 jours, pour reprendre l'image de Monsieur BOBET, j'aurais eu l'impression de me retrouver comme Charlot coincé dans les rouages d'une machine totalement inconnue, et donc totalement incapable de me décider. C'est vrai que ce report était essentiel. D'abord, l'audition hier, pour les élus que nous sommes et qui, comme Monsieur DAGROSA, ne sont pas du tout habitués à ce genre d'exercice, avoir la communication du rapport de la DNCG, paraissait absolument essentiel. Et d'autant plus qu'hier, le fait que les élus aient auditionné Monsieur DAGROSA - c'est vrai que pour lui, ce n'était pas simple, il s'est prêté à l'exercice, c'est vraiment très, très bien - je trouve que cela renforce l'idée qu'un club de foot, comme le Club des Girondins, a un ancrage territorial. Cet ancrage territorial, c'est non seulement les supporters, les habitants, mais également les élus territoriaux, et cela me paraît tout à fait évident.

J'avais plein de doutes effectivement, il y a 15 jours. Beaucoup de doutes ont été levés, durant ces deux dernières semaines. Il m'en reste un, et c'est peut-être la seule divergence d'opinion que j'ai avec vous, Monsieur le Président, c'est sur la question de la garantie ultime. On a beaucoup parlé de KING STREET depuis plusieurs jours et hier en particulier. Moi, ma divergence d'opinion, elle va porter sur un point très, très précis : la lettre que nous avons dans le dossier passe par une des filiales qui, aujourd'hui, n'est pas la filiale par laquelle l'argent finalement va transiter entre KING STREET d'un côté, et FC HOLDING de l'autre. Ce qui fait qu'il n'y a aucune obligation de résultat, je suis entièrement d'accord avec vous parce qu'après le passage que vous avez lu, il est dit que KING STREET ne s'engage pas. Même si c'est une obligation de moyens, cette lettre, étant donné qu'elle est signée par une filiale qui, à l'arrivée, n'apparaît plus dans le montage financier final, je me demande quelle est effectivement sa véritable garantie. Ce qui fait que de dire que KING STREET est un garant en dernier recours avec ses 20 milliards d'assise, moi, me semble effectivement un petit peu compliqué. Et c'est là toute la difficulté. Avant on avait M6 et on n'avait qu'une seule lettre, mais parce que c'était le seul actionnaire. Maintenant, on a un montage financier plus complexe. Donc, finalement, on va rechercher. Ma petite réserve, elle est là.

Par ailleurs, parce que je voterai pour cette délibération, ce qui me conforte dans le pour, par rapport à il y a 15 jours, c'est l'engagement juridique de GACP. Bien sûr, que la lettre d'intention de la DYNAMIE, elle est intéressante, la question n'est pas là, mais on sait très bien que ce n'est quand même pas elle qui a le plus gros engagement. Mais l'audition d'hier m'a permis de comprendre l'engagement juridique de Monsieur DAGROSA, son rôle dans cette espèce de pyramide un petit peu compliquée et son engagement juridique, moral, certes, mais aussi juridique, à faire valoir la lettre d'intention. Donc, en fait, ce sera à lui, si j'ai bien compris, de se débrouiller avec KING STREET pour que KING STREET apporte les garanties financières qu'il ne nous a pas accordées, à mes yeux, dans la lettre qu'il a écrite. Voilà pourquoi je voterai pour cette délibération. Je pense que je fais partie de ces gens qui s'interrogeaient, il y a 15 jours, et que cette évolution a permis d'amener à ce vote-là.

Pour terminer, troisième remarque très, très rapide. Bien sûr que l'on peut s'interroger sur le *foot business*. Je vais au stade, pas aussi régulièrement que je le voudrais, voir les Girondins. Je vais aussi au stade voir les Girondines, ce n'est pas tout à fait les mêmes. On n'a pas du tout le même niveau financier entre les deux, entre les hommes et les femmes. Je regarde ma collègue Arielle PIAZZA parce que je sais qu'elle et moi, avons vraiment un combat commun dessus. Pourtant, les deux font du sport. On va également voir nos clubs

de foot amateurs dans nos communes. On va tous les soutenir. Bien sûr que l'on peut se poser des questions sur le *foot business*. Bien sûr que cela ne fait pas plaisir.

En revanche, j'ai un peu souri, hier, lorsqu'un certain nombre de journalistes nous ont interrogés, les uns et les autres « Alors, est-ce qu'en tant qu'élus vous êtes sûrs qu'il y a ces garanties financières et juridiques ? » « Qu'est-ce que vous allez voter demain ? » La phrase que je n'ai pas osé leur dire systématiquement, mais tant pis, je la dis ce matin « Bien sûr que nous, élus, on est responsable de cela. On prend une décision dont on est responsables, mais est-ce que le monde de l'audiovisuel ne devrait pas aussi se poser, de temps en temps, la question de sa propre responsabilité, quand il décide d'exploser, et je dis bien *exploser*, les droits audiovisuels d'ici 2020 avec les chiffres qu'a annoncés Alain ANZIANI tout à l'heure, est-ce que finalement dans la question de la responsabilité, il n'y a que les élus qui y participent ? »

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord m'associer à ce qu'a pu dire Madame FERREIRA sur le fait que c'est grâce à vous, Monsieur le Président, que l'on a ce débat aujourd'hui. Un débat éclairé, car entre le début des perspectives de vente, le débat que nous aurions dû avoir il y a quelques jours, et aujourd'hui, c'est par votre intervention que nous avons auditionné, je ne sais pas si le terme est bien choisi, mais enfin nous avons pu échanger hier avec Monsieur DAGROSA. C'est par votre intervention qu'aujourd'hui, nous avons une séance exceptionnelle avec un seul point à l'ordre du jour qui permet d'avoir un débat le plus large possible où chacun peut s'exprimer. Et puis, c'est aussi par votre vigilance, et j'associe Monsieur Éric ARDOUIN qui a été à la pointe des discussions dans ce dossier, que nous avons appliqué un bornage administratif dans cette affaire.

Deux façons de réagir face à ce que nous avons à voter aujourd'hui. Le cœur de supporter que l'on a tous, les uns et les autres avec des degrés différents, mais on sent bien que les Girondins de Bordeaux font partie du patrimoine culturel identitaire de notre ville, de notre agglomération, de notre région. Et j'irai même plus loin, c'est carrément du patrimoine européen. Quand Monsieur DAGROSA hier nous dit que, dès lors qu'il avait jeté des velléités pour acheter un club, il a de suite identifié les Girondins de Bordeaux comme étant un club phare certes, mais un club à fort potentiel parce que c'est une marque, c'est la Ville de Bordeaux, parce que c'est une histoire, tous les supporters que nous avons été, les uns et les autres. C'est GIRESSSE, c'est Marius TRÉSOR, c'est GOURCUFF, c'est aujourd'hui l'équipe qui brille. On sent bien que cette volonté d'intervention se fait accompagner de ce sentiment très supporter que nous avons, les uns et les autres.

Projet sportif, moi, je ne rentrerai pas là-dedans. Je ne me sens pas autorisé à parler du projet sportif de Monsieur DAGROSA. Je pourrais le faire, façon café du commerce. Comme le disait hier M. le Président Alain JUPPÉ « Il y a autant d'entraîneurs et autant de Présidents que de gens qui vont au stade ou de ceux qui suivent les matches à la télé ». On a tous un avis sur la composition de l'équipe, des joueurs qu'il faudrait recruter, ou de la façon dont il faut faire jouer cette même équipe. Et, puis, il y a notre rôle d'élus. D'ailleurs, Alain ANZIANI nous remet un petit peu en perspective par rapport à la place que nous devons avoir dans ce genre de discussions. Notre rôle d'élus est de vérifier au moins une chose, c'est que les garanties que doit nous apporter le club soient au même niveau que celles qui avait été apportées par M6 en avril 2015.

D'ailleurs, et sans taquinerie particulière à l'attention de Pierre HURMIC, c'est plutôt savoureux de l'entendre aujourd'hui, comme d'autres, nous élever en modèle la lettre d'intention de M6 d'avril 2015, alors que les mêmes nous expliquaient hier que ce n'était pas une obligation de résultat, que ce n'était pas suffisant, que la jurisprudence n'était pas

constante, que ce n'était pas une garantie. Aujourd'hui, au moins, on est rassuré, on sait que ce qui a été fait en 2015 allait dans le bon sens parce que Maître HURMIC vient de nous valider ou en tout cas bénir cette opération.

Sur les garanties qui sont aujourd'hui apportées, et Alain JUPPÉ l'a précisé, d'autres intervenants l'ont dit, juridiquement, pour l'élu que je suis, les élus que nous sommes, on est rassuré. Et toutes les garanties, toutes les précautions ont été prises pour qu'en face de nous, nos interlocuteurs soient responsables des engagements qu'ils prennent et des arguments qu'ils prendront dans la durée s'agissant du paiement de la redevance, ce n'est pas un loyer, c'est une redevance d'ailleurs pour l'utilisation du stade. Après, il peut toujours y avoir un débat sur « Jusqu'où s'arrête le niveau de garanties ? ». Moi, je ne me permettrai pas de m'immiscer dans un échange doctrinaire sur « Jusqu'où va la responsabilité d'un actionnaire majoritaire ? » et spontanément, j'ai plutôt envie de vous dire qu'un actionnaire majoritaire, il est responsable de ce qui se fait dans sa filiale. C'est le droit français. On peut en disserter pendant des heures et des heures, mais enfin un actionnaire majoritaire, et de ce que j'ai lu quelque part, c'est 80 et quelques pour cent, sera responsable quoi qu'il arrive de ce qui se passe au niveau de sa filiale et du Club des Girondins de Bordeaux.

L'optimisation fiscale, on peut toujours, là aussi, avoir un avis très savant sur l'optimisation fiscale. Ils le font, c'est la loi. Pourquoi ils peuvent le faire ? Le Luxembourg, ce n'est pas un paradis fiscal. Souvenez-vous, il y a quelques années, le débat que l'on avait eu, et la réponse ferme que nous avait adressée, pas à nous personnellement, mais à l'échelle des Etats, Jean-Claude JUNCKER. Luxembourg fait partie de l'Union européenne. Il y a des règles fiscales et l'optimisation, tout le monde la pratique. Se pose la vraie question : « Est-ce que c'est en ces lieux que cela doit se poser ? ». À la limite, M. le Président Alain JUPPÉ a peut-être plus de légitimité que les autres et est peut-être le seul pour parler d'harmonisation fiscale au niveau européen. Si on devait faire le compte de toutes les entreprises cotées au CAC40 et qui organisent l'optimisation fiscale, je peux vous dire que l'on aurait froid dans le dos. Les garanties, elles sont apportées.

Sur le modèle économique, là aussi, que l'on ouvre les yeux sur ce qui passe. La réalité du moment, c'est quoi ? On a un stade qui est à moitié plein. Cela provient des résultats sportifs, peut-être. Cela provient, j'allais dire, d'une forme de déficit d'animation commerciale, festive autour du stade sûrement. Et c'est en ce sens que j'ai entendu le message de Monsieur DAGROSA qui arrive sûrement d'ailleurs avec un modèle anglo-saxon, américain où quand vous regardez les émissions sportives aux États-Unis, tous les stades sont pleins. Quel que soit le sport, ce sont des événements familiaux, il y a toute une animation autour, et c'est ce qu'il nous dit qu'il va faire. Il reposera son modèle économique là-dessus.

Sur la crainte que nous aurions pu avoir, légitime, qu'avait exprimée Alain JUPPÉ, sur l'entreprise elle-même des Girondins de Bordeaux. On se focalise sur 30 professionnels avec des salaires délirants, dont acte. Mais il y a aussi 130 ou 140 salariés. C'est une entreprise à part entière. Quand on s'inquiète du devenir de telle ou telle entreprise locale, on doit aussi être vigilant sur le devenir de l'entreprise Girondins de Bordeaux. J'ai lu, je n'y étais pas, que Monsieur Joe DAGROSA a été reçu par les délégués du personnel qui lui donnent quitus et qui accompagnent le projet de reprise. Premier point.

Second point, il y a eu une incompréhension sur le modèle économique où, à un moment ou à un autre, la Direction nationale DNCG dans un premier jet nous dit : « Oui, il présente un projet avec 10 millions d'économies ». Il nous rectifie les choses et cela nous rassure hier en disant : « C'est plus le retraitement d'amortissements. Il ne s'agit pas d'aller chercher 10 millions d'économies ». Ce n'est pas possible d'ailleurs, et quand bien même il licencierait les 140 personnes du club, il n'y arriverait pas sur un budget de 70 millions d'euros.

Egalement, et cela a été très justement dit : pourquoi il vient Monsieur DAGROSA ? Pourquoi d'autres viennent sur les clubs français ? Contrat mirifique des droits TV. J'ai

entendu Alain ANZIANI, mais suivant le niveau du classement de l'équipe en cause, s'ils sont dans les six premiers, c'est le jackpot. Après, un peu moins, mais rien que cela, nous garantit aussi un certain nombre de dynamiques et de retour financier en tout cas sur ce que l'on attend dans le cadre du contrat.

Sur l'avenir du stade, cher Pierre HURMIC, moi, je ne veux pas me faire le décrypteur du message « dagrosien », je ne sais pas si on peut le dire comme cela, enfin il nous explique quand même que lui, son sujet, c'est de faire revenir du monde dans le stade et d'en faire un vrai outil d'animation. Je me dis quand même qu'il va peut-être réfléchir aussi, dans les années qui viennent, à mobiliser son énergie sur un stade dont il serait propriétaire et qu'il pourrait utiliser à bon escient. D'ailleurs, je remarque que l'on a passé en commission, il y a quelques jours, le rapport d'activité sur SBA qui nous expliquait qu'ils perdent de l'argent, c'est vrai, qu'ils ne pouvaient plus s'en sortir. On ne les entend plus avoir ce même discours. Et moi, je ne suis pas persuadé qu'aujourd'hui, quand bien même Joe DAGROSA leur dirait et nous dirait : « On va acheter le stade », que SBA ait la même position. Là-dessus, je me dis que l'avenir fera son œuvre, et parce que ce que l'on souhaite au final, moi, je ne veux pas être malveillant par anticipation ou béat par contraintes, c'est que cela marche, cela fonctionne et que les Girondins reprennent toute leur place au niveau de la vitrine sportive française.

Donc, je vote avec conviction ce qui nous est proposé, avec conviction en tant qu'élu, et avec conviction en tant que supporter. J'en finis, d'ailleurs, en remerciant M6 et Nicolas DE TAVERNOST parce qu'aujourd'hui, faire le procès comme je l'entends de certains mais enfin M6 c'est 20 ans, un centre de formation, deux titres de Champions de France, trois coupes de la Ligue, une coupe de France, 12 ou 13 participations à la Coupe d'Europe, je veux dire n'en jetez plus. Je pense que l'on peut les remercier dans l'accompagnement qu'ils font sur la cession parce que là aussi, j'ai entendu Monsieur Joe DAGROSA. Tout à l'heure, on parlait de Didier POULMAIRE, je l'ai rencontré. C'est vrai qu'il a conceptualisé ce système de fiducie. Moi, j'ai entendu Monsieur DAGROSA dire hier : « Nous avons des obligations fiduciaires ». Comment cela se traduira ? Nul ne peut le prédire. En tout cas, je voterai des deux mains ce dossier, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Nous avons encore quatre inscrits : Monsieur CHAUSSET, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur FELTESSE, Monsieur HICKEL. Si on pouvait conclure avant l'heure du déjeuner, ce serait quand même très bien.

Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, j'essaierai d'être court. Tout simplement il y a quelques termes qui ont été employés, notamment « Est-ce que ceci va dans le sens de l'histoire ? ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Personne ne le connaît.

M. Gérard CHAUSSET : On le saura dans le futur. En tout état de cause, je rappelle aussi que l'histoire, je ne suis pas du tout un promoteur du business actuel du sport spectacle, mais c'est une réalité. En tout cas, je rappellerai aussi que l'histoire des Girondins n'a pas toujours été glorieuse, de même que d'autres clubs d'ailleurs en France. Donc, l'ancien *business model*, n'a pas toujours été vertueux. Et d'ailleurs, il mettait souvent à contribution les collectivités. Je pense qu'il faut aussi s'en souvenir. Ce modèle actuel n'est peut-être pas meilleur que l'ancien, mais en tout cas, rappelons-nous que l'ancien nous a apporté souvent des déboires et des déboires aussi pour le contribuable.

Moi, je ne suis pas non plus forcément rassuré, mais en tout cas, ma position, c'est de prendre mes responsabilités, tout simplement parce que je pense que l'on n'a pas de plan B. On me dit : « Oui, mais M6 va rester ». Il va rester, oui, il va rester, mais avec un plan K. C'est-à-dire que les 4 meilleurs joueurs actuellement KAMANO, KARAMOH, KALU et KOUNDE, seront vendus. Ils ne vont pas les garder, ils seront vendus et cette année ou l'année prochaine, les Girondins seront en seconde division. Voilà ce qui va se passer. Il ne faut pas croire qu'ils vont rester pour nous faire plaisir. Je pense que là, c'est ce à quoi on est confronté. D'ailleurs, c'est là-dessus que moi, je me positionne.

Oui, hier, j'ai fait une sortie sur M6. Moi aussi, je les remercie. Ils sont restés à l'étiage depuis une dizaine d'années. Mais je me rappelle quand même que, lorsque l'on a débattu pour le Grand stade, ils sont venus ici, Monsieur DE TAVERNOST et Monsieur TRIAUD. Ils nous ont vendu un système. Ils ont dit : « Avec un grand stade, on va pouvoir avoir une grande équipe, on va avoir un nouveau modèle, ceci, cela ». En fait, je pense que, depuis quelques années, ils se sont mis en mode « pédale douce », et je pense que cela fait un certain temps qu'ils ont pris la décision de vendre ce club. Ce n'est pas nouveau.

Et puis, je voudrais aussi faire une petite remarque. Moi, non plus, je ne suis pas passionné par le système tel qu'il nous est présenté, la complexité du dossier. Alors, on nous vante M6, mais M6, c'est une société française, mais qui appartient à un groupe luxembourgeois, ni plus ni moins, et qui, lui-même, appartient au groupe BERTELSMANN. Je pense que tous ces gens-là ne sont pas plus des premiers communisants que ne l'est Monsieur DAGROSA. En fait, Monsieur DE TAVERNOST, aujourd'hui, vend le club parce que son groupe d'actionnaires le lui a demandé, lui a dit « Bon, maintenant, c'est fini, les Girondins, on arrête de mettre de l'argent, et on passe à autre chose ». Je ne sais pas si c'est le nouveau monde, mais je pense que le monde actuel dans lequel on est aujourd'hui n'est guère différent si ce n'est que les propriétaires seront Américains, n'est guère différent de celui auquel on a affaire. Voilà c'était pour remettre cela un petit peu en perspective.

Et puis, après, c'est vrai que le projet sportif, ce n'est pas notre débat. Ceci dit, cela a quand même été dit, je le redis ici. Moi, j'espère en tout état de cause que cette transaction nous amène à avoir... on sait très bien que l'on ne peut pas signer pour tant de matchs de gagnés, mais que l'on ait au moins de l'épopée, qu'au moins cela serve à quelque chose parce qu'aujourd'hui, je le répète, et je le dis à Pierre HURMIC, si le *merchandising* ne marche pas, ce n'est pas compliqué, c'est parce que l'équipe ne marche pas. Le jour où on aura une équipe qui marche, il y aura évidemment le stade plein, et puis, une autre embellie.

Voilà tout ce que je peux espérer en tout cas, c'est qu'au moins pour quelques années, on mette les moyens et que l'on ait une équipe avec du spectacle, un stade plein parce qu'avoir construit ce stade pour qu'il ne soit même pas à moitié plein, je trouve que c'est franchement dommage. Voilà, je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour avoir organisé l'audition d'hier soir qui nous a permis d'y voir un petit peu plus clair et de nous proposer ce Conseil de Métropole extraordinaire sur le sujet. Oui, je crois qu'il faut sauver le soldat des Girondins de Bordeaux. Bien sûr, il fait partie de notre patrimoine. Nous y sommes tous attachés, les Bordelaises et les Bordelais aussi. Donc, je m'abstiendrai, mais je souhaite pouvoir effectivement justifier *a minima* cette abstention qui ne viendra pas invalider le processus qui est en train de se mettre en place.

C'est vrai que le volet financier et juridique me semble à peu près correct, même si je demeure en question sur KING STREET, les fonds d'investissement et les fonds de pension,

mais bon. Une fois que j'ai dit cela, je n'ai pas dit grand-chose parce que le système est ainsi fait. Je trouve que finalement le calendrier vient se heurter à une actualité nationale. Cela n'a pas forcément à voir non plus, mais il faut aussi, à un moment donné, pouvoir dire les choses, pouvoir les entendre. Vous n'êtes pas sans savoir que dans la programmation de la Loi de finances 2019, le Ministère des sports et de la jeunesse va être pour le moins sacrifié. Vous n'êtes pas sans savoir qu'hier, ce même Ministère, à travers les différents syndicats qui sont représentatifs des salariés, a appelé à la grève. Je pense que cela avait un peu de sens, ou alors, nous sommes totalement loin des réalités. Vous n'êtes pas sans savoir, nous sommes tous ici gestionnaires de communes, que nous avons des difficultés à maintenir les subventions à nos clubs sportifs et culturels, à maintenir l'entretien de nos structures municipales. Nous le faisons avec difficulté. Nous sommes les uns et les autres de bons gestionnaires. Nous le prouvons tous les jours. Pouvons-nous faire cette distorsion extraordinaire qui est ce monde du sport *business*, spéculatif, professionnel et ce monde du sport auquel nous sommes toutes et tous très attachés qu'est le monde des bénévoles, le monde des parents engagés, le monde des éducateurs, et le monde de nos sportifs, bien entendu. Pouvons-nous faire cette distorsion ? Je ne le pense pas. Je crois qu'à un moment donné, nous devons regarder aussi cela. Et être prudent quant à la façon dont on regarde les choses telles qu'elles nous sont proposées aujourd'hui par rapport aux Girondins de Bordeaux. Je vous l'ai dit, Monsieur le Président, je vais m'abstenir. M'abstenant, je ne bloque pas le dispositif, mais je tiens un petit peu, à l'instar de Max GUICHARD, à nous dire à toutes et à tous : « Attention, est-ce que c'est la vision du monde sportif qui nous correspond le mieux, qui correspond le mieux à l'ADN qui est notre pays ? ». Je ne le pense pas. Je sais bien qu'en disant cela, je n'ai pas changé la face du monde, mais je tenais à vous le dire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Votre abstention me déçoit, mon cher collègue. Si nous refusions cette mainlevée, pas un sou de GACP ou de KING STREET n'irait aux clubs amateurs ou au financement du sport de proximité naturellement. Je ne vois pas très bien le parallèle que l'on peut faire entre les deux.

D'autre part, on craint KING STREET, certes, mais aujourd'hui, ou hier plus exactement, la solidité financière de M6 n'était pas supérieure à celle de GACP. Et la solidité financière de M6, c'était aussi ses actionnaires dont un d'entre eux le plus important est BERTELSMANN. Vous voyez que, là aussi l'inquiétude, qui est manifestée aujourd'hui aurait pu être manifestée aussi, il y a quelques années.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention s'articulera autour de quatre points :

- les conditions du débat,
- le fameux nouveau monde dans lequel nous entrons,
- la réalité des garanties,
- et le modèle non pas sportif parce que je ne me sens pas habilité à devenir un entraîneur, mais le modèle économique.

Premier point, Monsieur le Président, sur les conditions du débat. Elles ont fortement progressé en quelques jours et quelques semaines. Cela devait être une délibération au sein d'un conseil. Au début, il nous avait été dit qu'il n'y avait pas trop de difficultés, puis, finalement, nous avons eu un conseil extraordinaire, une audition elle-même extraordinaire, et un rapport de la DNCG quand même très bien structuré, charpenté, et on peut, les uns et les autres se féliciter de cette loi de 2017, la loi BRAILLARD, BAILLY-GUILLAUME qui donne une véritable transparence.

Je voulais, moi aussi, remercier Nicolas DE TAVERNOST et Monsieur DAGROSA de s'être prêtés à cet exercice, et je voulais aussi nous féliciter collectivement parce que je trouve que

le niveau de nos questions hier était pertinent aussi bien sur les questions financières précises posées par Patrick BOBET ou Véronique FERREIRA, que sur la question du prix d'entrée non anecdotique soulevée par Arielle PIAZZA, que sur la mise en perspective faite par Max GUICHARD et Pierre HURMIC. Et je pense que nous avons maintenant les éléments du débat. Je vous avais aussi posé des questions très précises notamment sur obligation de moyens, de résultat, et nous avons une réponse, elle aussi, précise. Cela, c'est le premier point.

Second point, sur ce fameux nouveau monde. C'est vrai que le *foot business* existe depuis quelques années. C'est vrai que la France n'a pas toujours été exemplaire en termes footballistiques, et c'est vrai que le marché footballistique français est considéré, aujourd'hui, comme un marché intéressant pour deux raisons. Première raison, c'est dommage, c'est un marché non protégé, contrairement à ce qui se passe en Allemagne où les clubs ne peuvent pas être rachetés par des structures capitalistiques internationales, et c'est un marché qui a encore un potentiel de croissance parce qu'aussi incroyable que cela puisse paraître, les droits audiovisuels vont augmenter de 60 %, mais nous ne sommes pas encore à la hauteur de ce qui se fait en Grande-Bretagne. Pareil pour le prix des joueurs. Pareil pour le prix d'entrée, et donc, il arrive des gens qui décident d'investir. Les gens que nous avons face à nous, à côté de nous, sont des financiers. Leur modèle économique est le modèle du LBO classique, levée de fonds avec système de poupées russes.

Ce nouveau monde nous concerne aussi parce qu'il y a un chaînon qui est le Grand stade, sinon, nous pourrions dire « Nous ne sommes nullement concernés. C'est juste des entreprises privées, laissons le privé faire son œuvre, et nous, concentrons-nous sur le sport associatif qui en a vraiment bien besoin », mais nous sommes liés par le Grand stade et reste à savoir dans quel nouveau monde nous allons. Je me permets de reprendre amicalement Patrick BOBET par rapport à Christophe COLOMB juste pour rappeler trois choses : Christophe COLOMB, quand il part, son objectif, c'est atteindre l'Asie par l'Ouest. Quand il débarque aux Bahamas, il pense qu'il est au Japon, et il lit les textes de Marco POLO pour savoir comment il doit se comporter. Il débarque avec la malaria qui pose un certain nombre de problèmes. Accessoirement, il y a plus d'un million de Taïnos qui meurent. L'objectif, c'est que nous ne soyons pas les Taïnos de la finance américaine.

Pour revenir sur le fond, un, sur la question des garanties. Moi, je suis d'accord avec ce que vous avez dit, ce qu'a dit Alain ANZIANI de manière formelle, les garanties sont là. Nous avons bien une obligation de résultat, en tout cas de GACP, et plutôt de moyens de KING STREET. Après, nous avons un montage compliqué qui fait que, s'il y a un problème, il faudra aller se battre. Là où je suis malgré tout plus sceptique, et nous n'avons pas eu de réponse précise de Monsieur DAGROSA, même s'il a fait une très belle prestation hier, c'est quel est le modèle économique qu'il nous propose ? Moi, je ne suis pas compétent comme entraîneur sportif, mais je vois ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas. Je vois les marges de progression sur le *merchandising*. Je vois la capacité d'augmentation des droits audiovisuels. Je vois aussi que, eux, se sont bien garantis financièrement. Le prêt de FORTRESS, c'est quand même Paris Interbank Offered Rate (PIBOR) plus 7 %. La rémunération des actions privilégiées, c'est 6,25 % par an. Le *management fees* de GACP qui n'a pas compétence dans le football, c'est plusieurs millions d'euros. Donc, eux, sur les cinq premières années, ils ont un système très verrouillé. Nous, c'est un peu moins le cas. Je suis plutôt d'un tempérament optimiste et j'aime bien faire des paris. J'aurais envie de croire Monsieur DAGROSA quand il nous parle de la Chine. Je vois bien que pour la ligue de football professionnel, c'est un objectif la Chine. Je vois bien que le trophée des champions maintenant se tient de manière systématique en Chine. Je vois bien qu'il y a des partenariats audiovisuels avec un groupe chinois, mais j'aurais voulu un peu plus d'informations sur la gouvernance, sur le nom du Président. C'est pour cela que je m'abstiendrai de manière raisonnable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, il aurait été raisonnable de voter pour, après tout ce que vous avez dit.

Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens d'abord sur la forme pour soulever une petite erreur qu'il y a à la fois dans la lettre de la DNCG, et cela a été repris dans notre rapport. Il est indiqué que GACP est citée comme société d'investissements basée à Miami en Floride, détenue par GACP Sport. C'est l'inverse. C'est GACP Sport qui est détenue par GACP. C'est du détail, mais enfin, il faudrait quand même modifier le rapport dans ce sens.

Sur le fond, ce matin, moi aussi, je m'interrogeais encore sur le sens de mon vote. Basant ma réflexion surtout, et cela a été bien dit sur la difficulté à faire jouer la garantie, en tout cas difficulté du club. J'ajoute que la forme, effectivement, LLC, *Limited Liability Corporation*, ajoutait un peu à ma circonspection. Nos débats, et en particulier le développement d'Alain ANZIANI m'ont apporté des éléments tout à fait positifs.

Par ailleurs, la rémunération élevée des capitaux investis pourrait nous choquer - 12,5 % - les deux premières années, mais elle correspond à la prise de risque, et d'une certaine façon prouve le sérieux des investisseurs. C'est un peu difficile de le dire comme cela, mais c'est vrai.

Deux points encore, cela a été déjà évoqué par Nicolas FLORIAN, bien sûr, on ne peut que regretter qu'au niveau européen, le Luxembourg soit toujours, pour moi, une forme de paradis fiscal, on n'est pas encore arrivé à l'harmonisation fiscale et sociale au plan européen.

Ne parlons pas de la situation américaine et de l'État de Delaware qui a été cité hier soir. Pour moi, en tout cas, je voterai ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame PIAZZA.

Mme Arielle PIAZZA : Merci Monsieur le Président. Merci pour cette audition hier. Cette audience a amené pas mal de clarifications. On est nombreux à en être témoins. Je ne vais pas être longue parce que je vais m'associer totalement aux interventions d'Alain ANZIANI et de Nicolas FLORIAN qui étaient excellentes. Je ne vais pas en dire plus. Par contre, je vais quand même dire à Pierre HURMIC, « Oui, Pierre, c'est le sens de l'histoire ». Et je crois qu'à plusieurs reprises, il nous a dit qu'il n'aimait pas le foot et que l'on ne le verrait jamais dans un stade de foot. Je l'invite à venir voir un peu ce qui se passe dans un stade. On est effectivement sur du sport spectacle, du sport *business*. On n'aime pas le dire, mais il faut l'admettre. Et aujourd'hui, on voit de combien d'engagements financiers, d'argent privé, je tiens à le dire, on a besoin pour que le foot vive aujourd'hui.

Par contre, là où il a raison, c'est que sur le *merchandising* et la restauration, ce n'était pas l'exercice préféré de M6. On en était un peu désolé. On ne voyait rien arriver de nouveau. Je pense qu'il faut s'appuyer sur ce modèle américain. C'est un modèle nouveau que l'on ne connaît pas. Ils vont partager leur savoir-faire.

Je voudrais vous interpeller toutes et tous ce matin, et ce sera mon mot final : « Soyons vigilants sur la grille tarifaire. Le foot est un sport universel, populaire, et je crois qu'il faut qu'il reste longtemps, à jamais à la portée de tous ». Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Vous évoquiez ce qui se passe dans le stade. Je voudrais simplement avoir une mention pour les supporters, les Ultramarines qui, je le sais, ont beaucoup d'objections, peut-être même de l'opposition à ce transfert, mais qui se sont comportés de manière tout à fait responsable. Je les ai reçus. On a échangé nos points de vue et nos arguments. Ils ne se sont pas livrés à des manifestations qui auraient pu être excessives.

Monsieur Yohan DAVID.

M. Yohan DAVID : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, juste quelques éléments rapides. Je me souviens de la Commission Finances où nous avons abordé ce premier sujet, et nous étions beaucoup en mode interrogatif. Même si cela a été dit, Monsieur le Président, merci pour nos débats pour éclairer ceux-ci.

Je me rappellerai juste que, dans les opposants, mais Arielle PIAZZA l'a très bien dit, on retrouve les mêmes qui étaient contre le stade. Je rappelle que le stade qui a eu le plus de clauses d'insertion de France avec plus de 82 000 heures, c'est aussi de l'emploi sur chaque match, entre 300 et 500 personnes. C'est aussi la possibilité de donner de l'emploi sur ces matchs à des personnes, par nos dispositifs, qui ont du mal à trouver du travail. Oui, j'entends que c'est de l'argent qui me dépasse, et je le mettrais bien ailleurs. Mais, en tout cas, on essaie de se servir, en tout cas c'est la mission politique que vous nous avez donnée, Monsieur le Maire, de toutes ces opportunités pour faire quelque chose.

Juste une précision sur le projet sportif. Beaucoup de gens en parlent. Beaucoup de gens citent L'ÉQUIPE. Je ne savais pas que Pierre HURMIC était aussi lecteur de L'ÉQUIPE. Simplement, la Direction nationale du contrôle de gestion, lorsque le club est mal géré, interdit les recrutements, interdit les ventes de joueurs, encadre tout cela, et c'est vraiment elle qui est garante du projet sportif et qui permet d'éviter un certain nombre de faillites des clubs. C'est pour cela que c'est fait ainsi.

Avec les éléments que nous avons eus et les éclairages, bien sûr que je vote sans difficulté parce que pour moi, ceux qui ne seront pas d'accord, ce n'est pas sur cette question-là qu'ils votent, c'est d'autres éléments, notamment l'anti-foot, ou l'anti-stade primaire qui priment. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci. Dernier orateur inscrit et on va s'arrêter là,

Monsieur Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, juste un petit mot, bien sûr, qui n'apportera rien sans doute de plus au débat, si ce n'est pour souligner que pour ma part, je vote cette délibération pour tous les éléments qui ont pu trouver réponse sur cette question de la garantie. Je m'associe à ce qui a été dit sur à la fois la prise en compte des difficultés que nous connaissons au quotidien, dans le cadre des pratiques du sport amateur, et les préoccupations que nous observons et que nous partageons aujourd'hui sur ces prises en compte là. Je m'associe totalement à ce qui a été dit sur le sens de l'histoire. Le sens de l'histoire, c'est de savoir si nous prenons en compte en 2018 cette réalité, cet environnement qui fait qu'il n'y a pas que le foot, mais toutes les disciplines sportives, rugby, basket, hand qui, aujourd'hui, s'inscrivent forcément dans ce sport spectacle.

Et la question qui nous est posée sur ce dossier, c'est de savoir si Bordeaux dans cet environnement qui, aujourd'hui, nécessite des prises en compte très larges, européennes, planétaires, cela vient d'être souligné, s'inscrit ou non dans cette compétition-là. Et pour ma part, je réponds « Oui », parce que je pense que, et cela a été relevé dans les débats d'hier,

aujourd'hui, il y a autour de la discipline sportive des dimensions beaucoup plus larges qui sont, me semble-t-il, aussi importantes sur le territoire.

Je voudrais signaler que dans le passé, il y a eu quand même beaucoup de réussites dans ce Club des Girondins de Bordeaux et beaucoup de parcours ouverts à des jeunes Aquitains, je pense à Christophe DUGARRY, Lormont. Je pense à Lamine DIATTA, Lormont. Je pense aux frères SANÉ, qui aujourd'hui l'un joue en Allemagne, l'autre aux États-Unis. Et beaucoup sont partis parce qu'ils n'avaient pas véritablement, à leur niveau de compétition, la possibilité de trouver ici un lieu correspondant à leur envergure.

Je partage tout ce qui est mis en avant sur l'argent, sur le poids de l'argent, mais en même temps, je pense qu'il est important de prendre en compte combien pour des jeunes Aquitains, cette dimension de formation est primordiale dans le cadre du projet sportif. Ouvrir la possibilité à des jeunes Aquitains de se situer à des niveaux d'excellence. Sur le plan national, regardez l'équipe de France, regardez l'origine également de beaucoup de jeunes qui, aujourd'hui, sont dans ce nouveau monde. Je pense que la possibilité de travailler autour de ces parcours-là, avec ces dimensions éducatives et citoyennes qui doivent les accompagner, c'est, à travers cette délibération, se situer dans le haut niveau, dans la première partie des différents tableaux, dans les différentes disciplines sportives. Et n'oublions pas que dans la plupart de ces disciplines, nous touchons nos communes, nous touchons effectivement parfois beaucoup de populations qui sont sur le plan social très attachées à cette part de rêve qui leur est ouverte. J'espère qu'à la fois les supporters, et ce qui aujourd'hui est une étape et un pari, permettront d'ouvrir toujours cette part de rêve.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur Max GUICHARD, vraiment pour une minute parce que je crois que l'on a été au fond du débat.

M. Max GUICHARD : J'entends « Nouveau monde ». Vous savez quand même que le nouveau monde, c'est ce monde qui veut nous faire disparaître. C'est le monde de la finance. C'est cela le nouveau monde.

Alors puisque vous applaudissez, levez-vous et partez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. On peut avoir plusieurs interprétations du terme « Nouveau monde ».

Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Je vais être très bref, Monsieur le Président, parce que finalement cette assistance a une intelligence collective telle que les réponses à toutes les questions ont été apportées par d'autres intervenants donc je vais me contenter de ne rien reprendre parce que je trouve que c'était très équilibré et que chacun a eu ou sa réponse ou sa contradiction, ce qui parfois aussi est une manière d'avoir une réponse. Donc, je m'arrête là, Monsieur le Président, et je vous laisse conclure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Mes chers collègues, je me suis suffisamment exprimé pour ne pas en rajouter. Je voulais simplement me réjouir de la qualité de ce débat. Souvent, on entend dire, ici ou là, que les hommes, les femmes politiques sont incapables d'avoir des débats de fond sérieux. Nous avons donné l'exemple, je crois, d'un vrai débat avec un peu de passion, c'est normal s'agissant du sport, mais avec aussi beaucoup de sérieux.

Je ne reviens donc pas sur tous les éléments qui ont été évoqués. Nous prenons un risque, bien sûr. Nous avons pris un risque avec M6, c'est évident, mais je pense que ce risque est parfaitement calculé et bien équilibré. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais maintenant que cette délibération soit votée. Nous allons voter à main levée. S'il y avait doutes, nous procéderions à un vote par appel à la tribune, si vous avez encore de la patience.

Alors qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a des procurations qui ont été données. Il me semble qu'il n'y a pas photo ? On a pu décompter les votes ? Vous avez vérifié ?

Résultat. Combien de votes pour ? 53. Ensuite, 9 contre et 12 abstentions.

Donc, la délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Applaudissements

Avec les procurations 79 pour, 13 contre, 12 abstentions

Majorité

Abstention : Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur VERNEJOUL, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Monsieur GUICHOUX, Madame JARDINE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TOURNERIE ;

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame DELAUNAY, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 13

Le Secrétaire de séance

Monsieur Jacques MANGON